

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Convocation en date du : 17/09/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 14
Nbre de membres ayant pris part au vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Quatre Septembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAUT Florence, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par Mr Patrick RICOU)
Mme REBOUL Fanny (représenté par Mme Marie-François GERVAIS)

Absents excusés : Mr. BOUTON Jean-François,

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2025.093 Contrat de l'agent chargé de la régie des secours sur pistes

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des secours sur piste et de la régie qui a été créée. Un agent est chargé de la gestion de cette Régie.

Il convient de signer un nouveau contrat à durée déterminée à compter du 1er décembre 2025 et de fixer sa rémunération. Ce contrat a une durée de 12 mois. Cet agent percevra l'indemnité de régisseur en sus de sa rémunération mensuelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** les termes du contrat ;
- **Dit** que l'agent recruté sur ce poste sera rémunéré forfaitairement 90 € bruts mois ;
- **Autorise** le Maire à signer le contrat correspondant ;
- **Charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Le Maire,
Patrick RICOU

